

PREFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la Réglementation Générale

Créteil, le 28 DEC. 2015

ARRÊTE N° 2015 / 4366
établissant la liste des journaux habilités à publier des annonces
judiciaires et légales dans le département du Val de Marne pour l'année 2016

Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée concernant les annonces judiciaires et légales ;
- VU** le décret n° 55.1650 du 17 décembre 1955 modifié relatif aux annonces judiciaires et légales ;
- VU** la circulaire du Ministre de la Communication du 7 décembre 1981 relative à la publicité des annonces judiciaires ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2014-7883 modifié du 22 décembre 2014 établissant la liste des journaux habilités à publier des annonces judiciaires et légales ;
- VU** les demandes présentées par les directeurs des journaux ;
- SUR** proposition du Secrétaire général,

ARRÊTE

ARTICLE 1er – Pour l'année 2016, la liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales prescrites par le Code Civil, les Codes de Procédure et de Commerce et les lois spéciales pour la publicité et la validité des actes, des procédures ou des contrats est établie pour le département du Val-de-Marne comme suit :

QUOTIDIENS**⇒ AUJOURD'HUI EN FRANCE**

25 avenue Michelet
93408 SAINT-OUEN CEDEX

⇒ LA CROIX

18 rue Barbès
92128 MONTROUGE CEDEX

⇒ LES ECHOS (Le Publicateur légal - La vie judiciaire)

16 rue du Quatre Septembre
75112 PARIS CEDEX 02

**⇒ LES JOURNAUX JUDICIAIRES ASSOCIES (Petites Affiches- La Loi- Le Quotidien Juridique-
Gazette du Palais)**

2 rue Montesquieu
75001 PARIS

⇒ LE PARISIEN Val-de-Marne

25 avenue Michelet
93408 SAINT-OUEN CEDEX

⇒ L'HUMANITE

Immeuble Calliope
5, rue Pleyel
93528 SAINT-DENIS CEDEX

⇒ LIBERATION

11, rue Béranger
75003 PARIS

BI-HEBDOMADAIRES**⇒ AFFICHES PARISIENNES ET DEPARTEMENTALES**

15 rue du Louvre
75038 PARIS CEDEX 01

⇒ LE JOURNAL SPECIAL DES SOCIETES anciennement LES ANNONCES DE LA SEINE

8, rue Saint Augustin
75080 PARIS CEDEX 02

HEBDOMADAIRES

⇒ **ECHO d'Ile-de-France**

95, avenue de la Résistance
93340 LE RAINCY

⇒ **LE MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BATIMENT**

17 rue d'Uzès
75108 PARIS Cedex 02

⇒ **LE NOUVEL ECONOMISTE**

38 bis, rue du Fer à Moulin
75005 PARIS

⇒ **LE PELERIN**

18 rue Barbès
92128 MONTRouGE CEDEX

⇒ **L'ITINERANT**

3, rue de l'Atlas
75019 PARIS

⇒ **VAL DE MARNE – INFOS**

2, boulevard Carnot
94140 ALFORTVILLE

ARTICLE 2 - La publication des annonces judiciaires et légales ne peut avoir lieu que dans l'édition régulière des journaux à l'exclusion de toute édition, tirage ou supplément spécial contenant seul l'insertion de ces annonces. Les numéros réguliers ou supplémentaires devront être numérotés en une seule série d'après la suite des nombres, à l'exclusion de tous numéros bis, ter, etc...

Pour assurer le contrôle, un exemplaire de chaque numéro, sans exception, devra être adressé, dès sa parution, à la Préfecture du Val-de-Marne à Créteil, sous le timbre « Cabinet-Bureau de la Communication Interministérielle ».

ARTICLE 3 - L'habilitation accordée pourra être retirée sans qu'il soit besoin de mise en demeure :

- 1) à tout journal modifiant sa périodicité ou interrompant sa publication,
- 2) à tout journal dont la diffusion effective (abonnements et ventes au numéro) ne conférerait plus aux annonces légales la publicité exigée par la loi,
- 3) à tout journal qui ne remplirait plus les conditions prescrites par la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955, modifiée par la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978.

ARTICLE 4 - Le Secrétaire général est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,


Christian ROCK

